



La Convention alpine fête ses 25 ans

Le territoire monégasque est intégralement contenu dans le périmètre de la Convention alpine, qui a fêté cette année ses 25 ans. Attachée aux concepts et aux politiques de protection de l'environnement et de développement durable, à la fois en raison de sa position géographique entre mer et montagne et de sa configuration territoriale, Monaco a adhéré en 1994 à la Convention.

L'intérêt de Monaco pour la conservation des régions de montagne a débuté bien avant la Convention alpine : déjà au temps du Prince Albert Ier, au début du XXe siècle, des projets de conservation ont été élaborés. Sous l'impulsion de ce Prince avait été envisagée la création d'un Parc naturel transfrontalier dans les Pyrénées, et le développement du thermalisme et du tourisme dans les Alpes, dans le respect des sites et de l'environnement.

La Principauté participe activement à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les huit pays et au développement d'initiatives communes. Monaco a accueilli en 2008 une réunion de l'organe exécutif de la Convention alpine, le Comité permanent. Au travers de nombreux partenariats, la Principauté s'est associée à la réintroduction du gypaète barbu, à la mise en œuvre de la Via Alpina et au reboisement de zones transfrontalières en coopération avec la France. Monaco est engagée au sein de la plateforme de la Convention alpine sur la connectivité écologique et apporte un soutien important à l'association ALPARC qui rassemble les espaces protégés de toutes catégories situés dans l'arc alpin.

La Principauté a contribué à la réalisation d'un inventaire biologique de grande envergure concernant le Parc national du Mercantour et le Parco naturale Alpi Marittime. Sur la base de cet état des lieux, des choix stratégiques et des modalités de gestion ont été définis. L'inventaire constitue également un bon indicateur des changements globaux survenus ou à survenir.

La Convention Alpine s'engage résolument dans la lutte contre le changement climatique. La fonte des glaciers des Alpes a alerté le monde scientifique sur la réalité de ces changements. Le réchauffement est deux fois plus important dans les Alpes que dans le reste de l'hémisphère nord et du fait de la topographie, le massif est aussi plus exposé aux catastrophes naturelles qui risquent d'en résulter. L'atténuation du changement

climatique et l'adaptation sont de ce fait au premier plan des objectifs affirmés par les ministres et hauts représentants des huit pays lors de la XIVe Conférence alpine en octobre dernier. À sa mesure la Principauté de Monaco y contribuera avec l'objectif de réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre dès 2030.

La culture des Alpes elle aussi sera particulièrement à l'honneur à Monaco le lundi 5 décembre : à partir de 18h à la Médiathèque Louis Notari, le Club alpin monégasque organise une présentation d'un panorama sur la littérature des guides de montagne en présence de Marine Clarys, 30 ans, guide de haute montagne. Cette soirée s'inscrit dans le festival Lire les montagnes, coordonné par la Convention alpine, qui relie virtuellement pendant toute cette semaine conduisant à la journée internationale de la montagne, le dimanche 11 décembre, plus de 120 évènements autour de la littérature de montagne, organisés par des partenaires publics et privés dans les huit pays signataires.

Qu'est-ce que la Convention alpine ?

La Convention Alpine est un traité international pour la protection et le développement durable des Alpes, ratifié par les huit pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne.

Les Alpes, avec leur capital biodiversité unique, leurs réserves en eau et en bois, constituent un environnement naturel, culturel, environnemental et de vie pour plus de 14 millions de personnes, ainsi qu'une destination touristique attractive pour plus de 120 millions de touristes chaque année.

Pour plus d'informations :

www.alpconv.org